



Rapport d'activités 2014

Sommaire

2014, l'année de lancement	2
Qui sommes-nous ?	3
Comment définir l'islamophobie ?	4
Trois dimensions de l'islamophobie	5
Nos Objectifs	7
Objectifs stratégiques	7
Objectifs opérationnels	7
Nos synergies et partenariats	8
Nos services	10
Écoute des victimes	10
Gestion des plaintes	10
Accueil des nouveaux membres	10
Veilleurs de l'Islamophobie en Belgique (VIB)	11
L'islamophobie en 2014	12
Les chiffres du Centre Interfédéral pour l'Égalité des Chances	12
Évolution de l'islamophobie de 2011 à 2014	13
Nos chiffres	14
Un cas concret : interdiction du foulard pour les étudiantes d'une Haute École	15
Témoignages des victimes :	16
Nos Actions	17
21 septembre - ENAR statement	17
NoHateSpeechMovement	17
FMB2014	18
ISLAMOPHOBIA MONITORING & NETWORK SEMINAR	19
FIBE14	19
TogetherForDignity	19
Nos interpellations à travers les médias	20
Nos comptes financiers	22
Nos Financements	22
Agissez pour faire reculer l'islamophobie	23
Conclusion : un combat de longue durée pour les libertés publiques	24

Rejoignez-nous sur Facebook et Twitter pour rester informés !

The image displays two screenshots of social media profiles for CCIB (Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique asbl). The top screenshot shows the Facebook profile page, featuring a cover photo with the text "5€ L'ISLAMOPHOBIE CONTRE BE10 5230 8069 6904" and "CCIB - Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique asbl Organisation à but non lucratif". The profile has 3000 likes. The bottom screenshot shows the Twitter profile page, with a bio stating "Le CCIB est une asbl qui lutte contre toutes les manifestations de l'islamophobie en Belgique en partenariat avec des acteurs publics & de la société civile." and 200 followers. A tweet from CCIB is visible, mentioning a press communiqué and a letter.

2014, l'année de lancement

Ce rapport d'activités présente les actions du Collectif Contre l'Islamophobie (CCIB) qui a été officiellement lancé en septembre 2014, soit quatre mois d'activités. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette année de lancement fut riche en actions de terrain, présences médiatiques et partenariats pour faire reculer l'islamophobie en Belgique et sur Internet.

Injures, actes de violence envers des lieux de cultes musulmans, agressions de femmes, d'hommes, d'enfants de confession musulmane, incitations à la haine, exclusions principalement des femmes du marché de l'emploi et de l'enseignement..., nous assistons à une libéralisation de l'expression du rejet de l'autre dans des administrations publiques, dans certaines entreprises, des parlements, des écoles comme dans l'espace public, mais aussi au travers de discours médiatiques et sur Internet (principalement les réseaux sociaux).

Néanmoins, ces dernières années, des intellectuels courageux, des militants antiracistes, des personnalités politiques, des institutions internationales et des associations ont identifié ce nouvel habit du racisme, ses différentes formes, ses mécanismes d'exclusion envers les personnes musulmanes ou supposées comme telles. Il porte un nom : l'« Islamophobie ».

Aujourd'hui, malgré un certain discours politique qui appelle au mieux vivre-ensemble, malgré un arsenal juridique anti-discrimination important, malgré l'existence d'une Constitution qui protège les minorités, les discriminations sont en augmentation et empêchent l'ensemble de la population de vivre dans une société inclusive, égalitaire et apaisée.

Avec son équipe de volontaires et ses partenaires que nous tenons tout particulièrement à remercier, le CCIB s'engage au quotidien à faire reculer la xénophobie et le racisme dans notre pays. Son travail mérite à être mieux connu... et reconnu.

Merci à toutes et tous pour votre soutien et votre contribution à nos efforts de justice et d'égalité. Stop à l'islamophobie. Ensemble. Maintenant.

Mustapha CHAIRI,
Président

Qui sommes-nous ?

Créé en septembre 2014, le CCIB est une association sans but lucratif (asbl) constituée par des militants antiracistes expérimentés. Il serait plus juste d'utiliser le terme de militantes étant donné que notre association est majoritairement constituée de femmes qui sont les premières victimes de l'islamophobie, comme de toutes les discriminations d'ailleurs.

Le CCIB est une association antiraciste, pluraliste, non-confessionnelle, non-communautaire et non-partisane.

Notre association agit en Belgique, et ce dans les trois régions du pays, Wallonie, Flandre et Bruxelles-Capitale.

Dans le cadre de la lutte contre l'islamophobie, nous souhaitons être actifs dans l'organisation de formations, de conférences, de colloques, de campagnes d'informations, de manifestations et de tout autre événement qui contribue à sensibiliser nos concitoyens à cette forme spécifique de racisme et aux différentes manières de la combattre.

L'assistance et l'accompagnement des victimes, notamment vers des organisations de défense des droits fondamentaux, constituent notre principale mission.

Le développement d'outils d'interventions pédagogiques et éducatives, de documentation et de recherche est essentiel dans la lutte contre l'islamophobie.

La sensibilisation et la prévention auprès de l'opinion publique, des institutions publiques ou privées, de nos élus et des médias sont primordiales pour atteindre cet objectif.



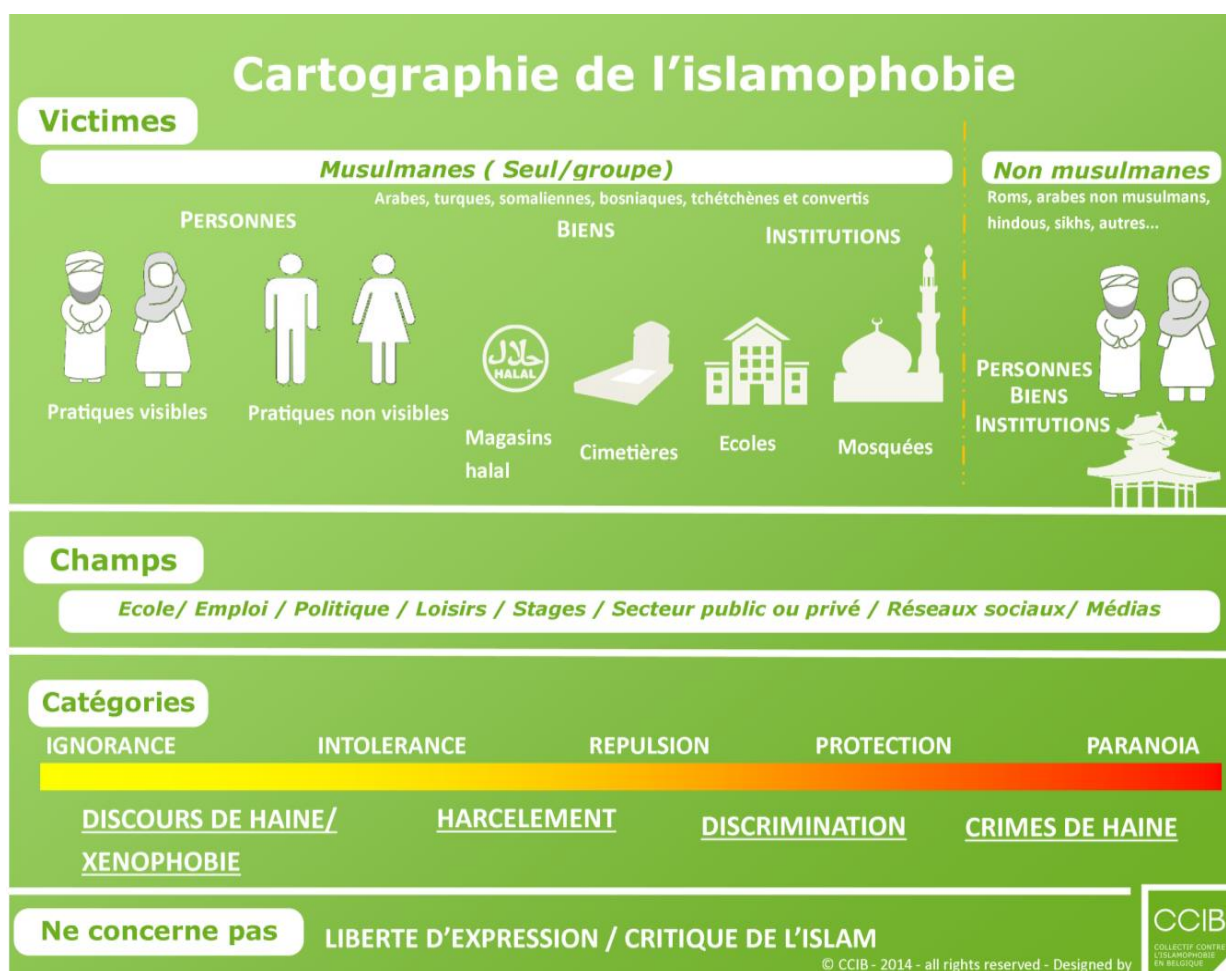
Stand du CCIB à la Foire Musulmane de Bruxelles avec quatre de nos administrateurs (de gauche à droite) : Mustapha CHAIRI, Khaddija HAOURIGUI, Farida TAHAR et Saïd ZAYOU.

Plus de la moitié des responsables du CCIB sont des femmes. C'est cohérent quand on sait que la majorité des victimes de l'islamophobie sont aussi des femmes.

Comment définir l'islamophobie ?

Le CCIB a entrepris dès sa création un travail d'approfondissement de l'islamophobie pour tenter de le définir sous ses multiples facettes. En effet, l'islamophobie ne touche pas que des individus mais aussi des biens et des institutions. Les victimes de l'islamophobie ne sont pas nécessairement musulmanes et l'islamophobie peut se manifester dans beaucoup de champs de notre quotidien.

Voici la cartographie de l'islamophobie réalisée par le CCIB pour mieux comprendre les manifestations de cette forme spécifique de xénophobie et de racisme.



Trois dimensions de l'islamophobie

Le terme « Islamophobie » s'est imposé tant dans le champ politique que médiatique, mais sa définition n'est pas encore unanime et mérite d'être approfondie et clarifiée. C'est pourquoi un des premiers chantiers du CCIB a été de définir trois dimensions de l'islamophobie pour mieux comprendre ses différentes manifestations dans la vie quotidienne :

Phobie de l'islam

Premièrement, et sur base de l'étymologie de l'islamophobie (à partir du mot « islam » et du suffixe « phobie », qui dérive du grec phobos (peur, effroi)), l'islamophobie peut se définir comme ***la peur ou une vision altérée par des préjugés de l'islam, des musulmans, et des questions en rapport.***¹

Relevons que le mot phobie relève du champ psychique et émotionnel. Il n'y a pas de passage à l'acte.

Ensemble des actes de violence (xénophobie, discriminations, racisme)

Mais l'islamophobie est aussi une des formes de la xénophobie dirigée contre des musulmans. Il s'agit donc pour cette deuxième dimension de ***l'ensemble des actes de violence (propos haineux, harcèlement, discrimination ou crimes et délits de haine) qui visent au moins une personne ou une institution en raison de son appartenance, réelle ou supposée, à la religion musulmane. Cette violence peut être verbale, psychologique, physique et/ou économique.***

Dans cette deuxième dimension, l'islamophobie est le plus souvent une discrimination sur base du critère protégé « conviction religieuse et/ou philosophique » à l'encontre des personnes musulmanes (ou supposée comme telles).

La construction d'un problème musulman

Enfin, ces deux définitions ne prennent pas en compte les mécanismes qui justifient l'exclusion et le rejet des personnes musulmanes à travers des faits avérés ou construits et qui se superposent, se renforcent afin de créer un rejet de l'islam et des musulmans. Dans ce cas, et de manière plus élargie, l'islamophobie est la « ***construction d'un problème musulman*** » qui vise à porter atteinte aux libertés publiques, à fragiliser la cohésion sociale, à remettre en cause l'égalité homme/femme, la démocratie, la liberté de culte, l'égalité de traitement, etc. Cette troisième dimension de l'islamophobie est plus sournoise car elle est aujourd'hui construite et amplifiée par des intellectuels, des politiciens, des médias avec pour objectif de justifier des mesures/législations

¹ RAMBERG Ingrid, L'islamophobie et ses conséquences pour les jeunes : rapport du séminaire, Centre européen de la jeunesse, Budapest, 1-6 juin 2004, ed. Council of Europe, 2005, p.6

d'exception visant particulièrement à exclure une partie de la population de notre pays en raison de son appartenance à l'islam ou à la culture arabo-musulmane.

En conclusion, l'islamophobie est une violation des droits de l'homme et une menace pour la cohésion sociale.

L'islamophobie est un phénomène complexe. Le CCIB a défini trois niveaux : peur de l'islam (phobie), les violences et actes de rejet (xénophobie) et la construction d'un problème musulman.

- Voici quelques illustrations visant à mettre en évidence les trois dimensions de l'islamophobie :
- 1. phobie de l'islam**
 - 2. xénophobie, discriminations**
 - 3. construction d'un problème musulman**



1



1

Elle perd son job parce qu'elle porte un voile

Cette étudiante musulmane va au tribunal

En 2013, l'agence Partenamut de Berchem-Sainte-Agathe à Bruxelles a refusé d'embaucher une étudiante musulmane car elle ne voulait pas retirer son foulard. La jeune femme, se sentant victime d'une discrimination, a rapidement contacté les associations. Après des mois de négociations infructueuses avec Partenamut, l'affaire a été maintenant portée au tribunal de travail de Bruxelles.

ch'i», explique l'ASBL Justice and Democracy, partie dans ce dossier. Mais N. est musulmane et porte le foulard, ce qui semble déranger l'agence. « Il lui a été demandé de retirer son foulard si elle désirait que la collaboration se poursuive », nous précise Justice and Democracy. « A début de quoi il lui a été précisé que la collaboration prendrait fin à cet instant. »

Justice and Democracy demande « la condamnation de Partenamut pour discrimination ainsi que l'indemnisation de la victime ». La mutuelle réagit alors en proposant des négociations à l'amiable.

Mais les mois passent, sans qu'un accord puisse être trouvé. « Depuis quelques semaines, l'affaire est à nouveau devant le tribunal du travail », indique Abdolghani Ben Moussa, administrateur de l'ASBL. L'audience est fixée à décembre 2015.

MARIE HAMONDEAU



Une étudiante musulmane pas engagée chez Partenamut car elle refusait d'être son foulard. ■ ILLU DE L'ARABIC

Partenamut refuse toute manifestation d'appartenance religieuse

Nous aurions aimé faire réagir l'employeur concerné, la mutuelle Partenamut. Mais nous n'avons pas réussi ce jeudi à rendre le moindre responsable de cette société, qui ne semble pas disposer d'un service de communication.

Mais dans ce dossier, Partenamut se refuse d'entendre le principe de neutralité.

Car, dans un courrier adressé à la suite de la plainte, en novembre 2013, le service juridique de la mutuelle écrivait : « Partenamut exclut toute manifestation extérieure d'une appartenance religieuse quelconque sur le lieu de travail ». Une explication que n'admet pas Justice and Democracy. L'ASBL estime

que le règlement ne stipule au contraire un autre degré pour ce travail. « Cet argument ajoute Abdolghani Ben Moussa, « une entreprise privée n'a pas vocation à imposer le principe de neutralité ». ■

2



3



3

Tous les signes religieux bannis chez les fonctionnaires: "C'est purement politique"



3

En novembre 2014, le jeune Assim Abassi qui se baladait à Bruxelles a été pris pour un potentiel « terroriste armé ». Son arme ? Une crosse de cricket qu'il couvrait de la pluie en allant à son entraînement.

Nos Objectifs

Objectifs stratégiques

Le CCIB a défini lors de son premier Conseil d'Administration ses trois priorités pour faire reculer l'islamophobie.

Nos 3 priorités

- 1** *La reconnaissance légale de l'islamophobie*
- 2** *Le monitoring permanent des actes islamophobes*
- 3** *L'inclusion des femmes musulmanes, particulièrement dans l'enseignement supérieur et l'emploi*

CCIB
COLLECTIF CONTRE
L'ISLAMOPHOBIE
EN BELGIQUE

Stop à l'islamophobie. Ensemble. Maintenant.

Objectifs opérationnels

D'octobre à décembre 2014, le CCIB s'est fixé comme objectif opérationnel de devenir un acteur majeur de la lutte contre les discriminations.

Au terme de l'année 2014, notre association a gagné en crédibilité et en fiabilité auprès des institutions, organisations, académiciens, partis politiques, syndicats et citoyens avec qui nous travaillons et coopérons tant au niveau local, régional, national, qu'international. Grâce à l'engagement et à l'expérience des membres du CCIB, ce défi a pu être relevé en un temps record !

Nos synergies et partenariats

La lutte contre l'islamophobie doit tirer profit des institutions et organisations existantes en Belgique ; toutes au service du citoyen. La longue expérience de nombreuses associations de lutte contre les discriminations est un véritable atout.

Le Centre Interfédéral pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (CIECLR)

La Belgique dispose d'une institution publique indépendante pour lutter contre les discriminations à savoir le Centre Interfédéral pour l'Égalité des chances et la Lutte contre le Racisme. Le CCIB a rencontré dès sa création à plusieurs reprises le Centre en vue de mettre en place une collaboration durable et un échange d'informations sur des cas concrets.



La plateforme francophone de lutte contre le racisme

Depuis quelques années et pour diverses raisons, la lutte antiraciste est en crise en Belgique. Début 2012, la Ministre en charge de cette matière a lancé un appel aux mouvements d'éducation permanente actifs dans le secteur de l'antiracisme à rassembler leurs forces pour créer une plateforme de lutte contre le racisme. Le CCIB s'est inscrit dans la démarche de cette plateforme antiraciste de la fédération Wallonie-Bruxelles dès sa création.

European Network Against Racism (ENAR)

European Network Against Racism (ENAR) est le seul réseau antiraciste pan-européen qui combine le plaidoyer pour l'égalité entre les citoyens en permettant de faciliter la coopération entre les acteurs antiracistes de la société civile en Europe. L'adhésion du CCIB à ENAR s'est avérée être une nécessité dès sa création pour mener des actions au niveau européen et intégrer le réseau des acteurs de la lutte contre les discriminations.



Forum of European Muslim Youth and Student Organisations (FEMYSO)

Le CCIB s'est également associé au Forum of European Muslim Youth and Student Organisations (FEMYSO). Celui-ci ambitionne de faciliter le développement, la mise en réseau et la coopération entre la jeunesse musulmane européenne et les organisations d'étudiants. Le FEMYSO est également chargé de les représenter auprès des institutions européennes.



Islamophobia Monitoring Action Network (IMAN) (FEMYSO et CCIF)

Le CCIB a adhéré à la plateforme IMAN, Islamophobia Monitoring Action Network dont le FEMYSO et le CCIF sont les coordinateurs européens et le CCIF le coordinateur francophone de la Belgique. L'objectif de cette plateforme est de coordonner le rapportage des actes islamophobes dans 8 pays européens. Ce réseau d'acteurs bénéficie d'une grande expérience et d'une grande expertise.



... et bien d'autres collaborations/contacts/échanges

Nous collaborons régulièrement avec d'autres acteurs majeurs de la lutte antiraciste en Belgique tels que notamment le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX), Toutes Egales au Travail et à l'École (T.E.T.E.), A Jewish Contribution for Europe (CEJI), Tayush, Pax Christi et autres dans des projets aussi bien formels qu'informels. Ces collaborations prennent diverses formes : co-signature de cartes blanches, mise en place de groupes de travail, rencontres et discussions sur des enjeux communs, organisation de formations, de débats...

L'islamophobie est l'affaire de toutes et tous !

C'est pourquoi les partenariats tant au niveau local qu'europpéen sont fondamentaux.

L'action du CCIB se retrouve renforcée grâce au travail en réseaux

Nos services

Le CCIB a mis en place plusieurs services à destination des victimes de l'islamophobie :

Écoute des victimes

Il est fondamental que les victimes puissent évacuer les sentiments d'anxiété, d'incertitude, de confusion, de panique, de tristesse, d'incrédulité qui résultent d'un état de choc suite à une discrimination.

Le CCIB a mis en place un réseau de soutien aux victimes afin de rassurer les victimes et leur apporter assistance et confiance en soi.

Il est impératif de prendre le temps d'écouter les victimes pour leur permettre d'évacuer les tensions liées à la situation de crise d'une part et, d'autre part, pour aider à trouver une réponse aux questions qui les préoccupent.

Deux numéros de téléphone (fr-nl) et une adresse email générale «sos@islamophobia.be » ont été mis en place pour permettre aux victimes de nous contacter.

Gestion des plaintes

Le CCIB assure le traitement des plaintes. À cette fin, il a mis en place un processus qui se structure en plusieurs étapes :

- réception de la plainte,
- examen de la plainte,
- suivi du traitement de la plainte,
- règlement de la plainte,
- rapport du traitement des plaintes.

Le CCIB respecte les règles de confidentialité et accorde de l'importance à ce que la victime soit partie prenante dans le processus de résolution du conflit.

Accueil des nouveaux membres

Des séances d'informations sont organisées pour rencontrer les personnes qui ont présenté spontanément leur candidature au CCIB. Les discussions permettent d'évaluer les attentes des candidats avec celles du CCIB, ce qui permet aussi de constituer une réserve de talents et de profils variés pour la lutte contre les discriminations.

Veilleurs de l'Islamophobie en Belgique (VIB)

Chaque citoyen est un acteur potentiel dans la lutte contre les discriminations. De ce fait, nous demandons à nos sympathisants de nous signaler tous les éléments qu'ils qualifient d'actes islamophobes (tag, propos tenus sur des forums, photos, articles...).

Cette dizaine de bénévoles, que nous avons baptisés «VIB», constituent un réseau important de collecte d'informations.

**Vous voulez devenir un
Veilleur de l'Islamophobie
en Belgique (VIB) ?**

**N'hésitez pas à nous
contacter pour avoir plus
d'informations.**

**Une action simple et
concrète pour lutter contre
l'islamophobie !**

L'islamophobie en 2014

Le CCIB travaille sur les chiffres de l'islamophobie tant sur base des données officielles que des informations qu'elle reçoit à travers des signalements de victimes de l'islamophobie.

Les chiffres du Centre Interfédéral pour l'Égalité des Chances

« En 2014, le Centre a ouvert 260 nouveaux dossiers de discrimination et d'expression de haine à l'encontre de personnes musulmanes, liés à leur confession. Les messages de haine sur Internet et dans les médias en général (44%) demeurent en-tête. Viennent ensuite les discriminations sur le marché de l'emploi (23%) et dans l'enseignement (11%). Toutefois, on note aussi une progression des dossiers liés à la vie sociale, qui témoignent d'un glissement des paroles vers des actes, parfois agressifs, commis ouvertement dans l'espace public (1 dossier sur 10, contre 1 dossier sur 20 en 2013). De manière générale, la tendance inquiétante qui consiste à exclure des personnes sur base de leur conviction religieuse et/ou de l'expression de leur conviction religieuse (en particulier le foulard islamique) continue donc à s'accroître. Pour ne citer qu'un exemple lié au contexte électoral de 2014, le Centre a enregistré plusieurs signalements de femmes voilées qui se sont vues refuser l'accès à un bureau de vote ou la possibilité d'être assesseur. Précisons enfin qu'au total, le Centre a été interpellé près de 700 fois sur des faits de discrimination, de discours et de délits de haine liés aux convictions religieuses. Ceux visant les personnes musulmanes constituent l'écrasante majorité de ces signalements (9 sur 10). Comme les années précédentes, certains événements médiatisés ont engendré de nombreux signalements, dès lors regroupés au sein d'un même dossier. Citons en particulier pour 2014 le jeu en ligne « Minder-Minder-Minder » lancé par Filip De Winter au cours de la période pré-électorale (135 signalements). »



(Extrait du site des publications du Centre Interfédéral pour l'Égalité des Chances - www.diversite.be).

« La progression des signalements pour islamophobie montre qu'une autre forme de racisme, un racisme plus culturel se développe »

Rapport 2014 -CIECLR, p.51

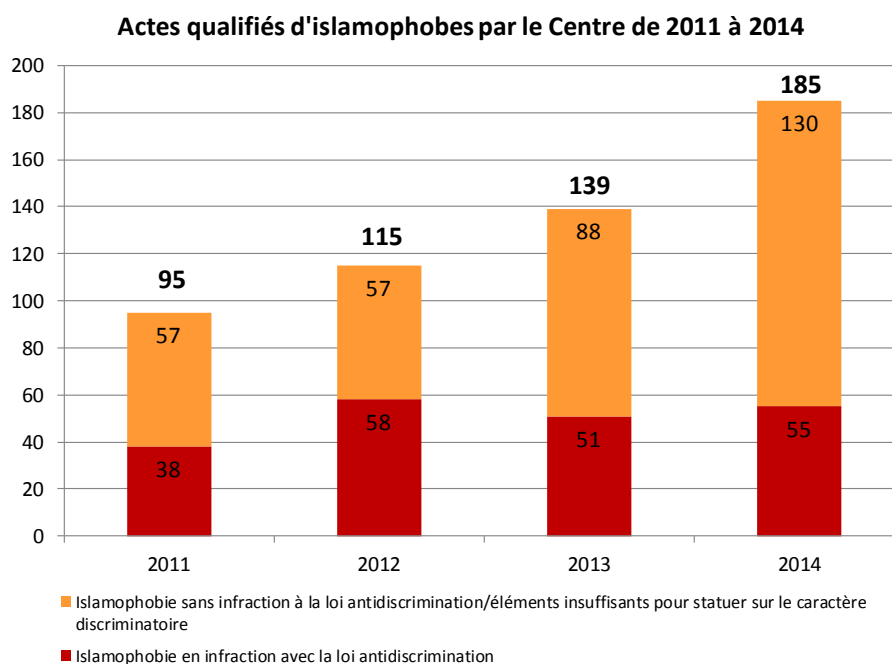
Le Centre publie chaque année son rapport sur les discriminations. L'islamophobie y est en augmentation constante depuis plusieurs années.

Tant sur le plan de la gravité que de la diffusion de l'islamophobie, les indicateurs sont alarmants. Comme indiqué ci-contre, l'islamophobie revêt les habits d'un racisme culturel.

Évolution de l'islamophobie de 2011 à 2014

Le CCIB suit avec beaucoup d'attention l'évolution des chiffres de l'islamophobie en Belgique, qui ne représentent que la partie visible de l'iceberg. Pour mieux se rendre compte de la gravité de la situation, il est important de retracer l'évolution des dossiers islamophobie sur les dernières années.

Voici les chiffres officiels se basant sur le rapport du Centre Interfédéral de l'Égalité des Chances et de la lutte contre le Racisme :



De 2011 à 2013, il y a en Belgique chaque semaine au moins deux actes islamophobes dont un est clairement en infraction avec la loi antidiscrimination. En 2014, ce n'est pas moins de trois actes islamophobes par semaine, soit en moyenne un tous les deux jours !

Nous constatons une augmentation globale des actes islamophobes en Belgique depuis au moins 4 ans. Bien que la qualification des actes islamophobes reste une question en débat, l'analyse des chiffres du Centre nous permet de conclure sur un constat effrayant : de 2011 à 2013, il y a en Belgique chaque semaine au moins deux actes islamophobes dont un est clairement en infraction avec la loi antidiscrimination.

En 2014, ce n'est pas moins de trois actes islamophobes par semaine, soit en moyenne un tous les deux jours !

Nos chiffres

D'octobre à décembre 2014, le CCIB a procédé à **14 signalements** à caractère islamophobe au Centre Interfédéral pour l'Égalité des Chances. Plusieurs de ces signalements ont été clôturés avec une issue positive, d'autres dossiers sont encore en cours de traitement.

Le CCIB travaillera en 2015 à renforcer l'ancrage local et la caractérisation des actes islamophobes afin de pouvoir mieux comprendre les mécanismes et d'affiner l'analyse des résultats.

Un de nos enjeux pour 2015 sera d'amener la Belgique à transmettre les chiffres en matière d'islamophobie tant au niveau européen qu'international (notamment l'Organisation pour la Coopération et la Sécurité en Europe (OSCE)). Actuellement, la France, la Suède et l'Autriche produisent des données spécifiques. Une interpellation du Ministre de la Justice est en préparation.

Parmi ces quatre Etats européens, lequel ne rapporte pas les actes islamophobes à l'OSCE ?

<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	

Stop à l'islamophobie. Ensemble. Maintenant.

Un cas concret : interdiction du foulard pour les étudiantes d'une Haute École

Le CCIB a contribué avec succès à une médiation dans une Haute École (section infirmière) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec le soutien du Centre Interfédéral pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.



Le règlement d'ordre intérieur prévoyait la disposition suivante :

« Les étudiants qui, par convictions philosophiques, religieuses ou culturelles, portent habituellement des objets ou une tenue vestimentaire symbolique doivent savoir qu'il leur sera demandé de ne pas les porter au sein de l'établissement, en stage ou lors d'activité organisée par l'établissement. »

Le CCIB a été saisi par les étudiantes qui ont vécu à juste titre cette modification du règlement comme une discrimination indirecte (derrière l'interdiction généralisée n'était visé dans le concret que le port du foulard). À l'issue d'une réunion de clarification et de médiation, cette Haute École a révisé son règlement d'ordre intérieur afin de permettre aux étudiantes le libre accès aux cours, sans discrimination. Voici la nouvelle disposition du règlement qui offre une solution alternative :

« Ainsi les étudiants qui, pour des motifs philosophiques, religieux, politiques, culturels ou autres, portent habituellement des objets ou une tenue vestimentaire inappropriée doivent savoir qu'il leur sera demandé de ne pas les porter en stage. Tout piercing ou tatouage ostensible peut également constituer un frein à l'accès en stage.

Par ailleurs, pour des raisons d'application des règles d'hygiène, il sera demandé aux étudiants de découvrir leurs avant-bras ainsi que de ne pas porter de tissu ou tout autre objet qui pourrait interférer avec le soin prodigué au patient ou lors d'activités d'apprentissage à caractère professionnel organisées dans le cadre des cours pratiques de soins infirmiers et sage-femme.

Pour ces mêmes raisons, il sera demandé aux étudiants qui portent habituellement un couvre-chef pour des motifs de santé ou autres motifs repris ci-avant, de remplacer ce couvre-chef habituel par une charlotte disponible auprès de leur professeur de pratique professionnelle. »

Depuis lors, nous avons appris que cette même Haute École a appliqué ces nouvelles dispositions dans plusieurs autres établissements qui dépendent de son autorité. Aujourd'hui, dans la lutte contre l'islamophobie, chaque victoire, fût-elle minime, compte. Chaque cas signalé, chaque pas permettant une meilleure prise de conscience de l'importance du combat contre l'islamophobie, chaque action menant à une évolution des mentalités est un grand succès.

Il reste encore de trop nombreuses écoles, notamment en Région bruxelloise, qui interdisent le foulard et c'est la raison pour laquelle le CCIB en a fait une de ses trois priorités.

Témoignages des victimes :

Lors de l'entrée en vigueur de l'interdiction du foulard dans leur école :

« Nous sommes le 16 septembre 2014, jour de la rentrée. Après avoir passé une nuit entière à être angoissée, je me suis décidée à aller à l'école. Plus je m'approchais de l'école et plus mes dents serraient et mes mains tremblaient. Je me sentais tellement faible que j'avais peur de m'évanouir, mes jambes arrivaient à peine à soutenir mon corps. J'observais devant l'établissement des élèves contents, heureux de retrouver leurs camarades de classe et impatient de retourner sur les bancs de l'école. J'étais là, à les observer d'un air triste, la gorge serrée et l'estomac noué. J'enviais leur joie et leur bien-être. Peu après, les élèves se mirent à rentrer dans l'amphithéâtre, et là... Tous les professeurs et la directrice m'ont fusillé du regard. Jamais je n'aurais cru qu'un simple regard pouvait autant terroriser. Le sourire de ces professeurs que je connaissais avait totalement disparu. La directrice, en me voyant rentré, a fait de grands gestes de la main exprimant ainsi sa révolte. Elle chuchotait auprès des professeurs qui s'étaient tous réunis près d'elle. »

Lors du dénouement de l'affaire :

« Je tiens au nom des étudiantes à vous remercier pour votre soutien, votre disponibilité ainsi que votre écoute ».

« Cela nous a permis d'arriver à un compromis avec l'école qui satisfait les deux parties. Grâce à votre intervention, nous avons vécu une expérience enrichissante, favorisant l'insertion sociale et professionnelle (...) Nous vous soutenons dans le combat que vous menez chaque jour et espérons que notre expérience pourra apporter un plus à la société. Encore un grand merci à vous ».

Les étudiantes ont fini leur scolarité et les élèves de dernière année ont obtenu leur diplôme.

Tout n'est gagné, car il reste encore de nombreux établissements en Fédération Wallonie-Bruxelles qui interdisent les couvre-chefs, les signes convictionnels ou autres alors que ces interdictions camouflent pour la plupart des cas une forme inavouée d'islamophobie.

Cette issue positive à l'issue d'un processus de médiation est en tout cas une bonne pratique que nous espérons reproduire à l'avenir.

Le CCIB privilégie le dialogue et est convaincu que par la médiation, il est possible de résoudre beaucoup de cas d'islamophobie.

Nos Actions

Au cours du dernier trimestre de l'année 2014, la multiplicité des actions menées témoigne du dynamisme et de l'engagement de notre association. Ceci présage d'un futur où le CCIB deviendra un acteur incontournable dans la lutte contre les discriminations et l'islamophobie.

21 septembre - ENAR statement

En tant que membre d'ENAR, le CCIB a signé le document à l'occasion de la journée Européenne d'Action contre l'Islamophobie et l'Intolérance religieuse.

A cette occasion, le CCIB a rejoint l'initiative d'ENAR pour sensibiliser les décideurs européens sur l'ampleur de l'islamophobie et son évolution très inquiétante ces dernières années.

Voici la liste des signataires : African Empowerment Center Denmark, Association des Juristes Arabo Musulmans d'Europe, Austrian Muslim Initiative, Black Activists Rising Against Cuts, CEJI – A Jewish contribution to an inclusive Europe, Centrum mot Rasism, Collectif contre l'Islamophobie en Belgique, Coordinamento Associazioni Islamiche di Milano e Monza e Brianza, Collectif Contre l'Islamophobie en France, Etudiants Musulmanes de France, European Forum Of Muslim Women, European Muslim Initiative for Social Cohesion, European Roma Grassroots Organisations Network, European Roma Information Office, European Roma Rights Center, Fight Racism Now, Giovani Musulmani d'Italia, Initiative Schwarze Menschen in Deutschland, Kifikif, Movement Against Xenophobia, Muslim's Rights Belgium, Pan African Movement for Justice, #SchauHin

NoHateSpeechMovement

Le CCIB a participé activement au « Seminar on Educational Responses to Islamophobia against muslims in Europe - European Youth Center Budapest– September 2014 » et a soutenu la campagne « NoHateSpeechMovement ».



Make human rights for Muslims a reality in Europe: stop Islamophobia - Joint statement



Brussels, 19 September 2014 - Ahead of the European Day Against Islamophobia on 21 September, anti-racism, Muslim, Jewish, Roma and Black organisations (1) jointly call on EU leaders and decision makers to recognise Islamophobia as a specific form of racism and to tackle this increasing phenomenon.





FMB2014

Le CCIB a tenu un stand à la Foire Musulmane de Bruxelles à Tours & Taxis du 7 novembre 2014 au 10 novembre 2014. Le stand a reçu plus de 600 visiteurs. Le CCIB a également participé à la table ronde « « Le noeud du dialogue entre musulmans et non-musulmans » » avec des personnalités de notoriété internationale.



ISLAMOPHOBIA MONITORING & NETWORK SEMINAR

En novembre, le CCIB en collaboration avec le FEMYSO et plusieurs associations majeures de la lutte antiraciste telles que le MRAX, CEJI, KIF KIF, ENAR ont organisé un séminaire pour présenter les outils du projet IMAN aux acteurs de terrain et leur apprendre à les utiliser. Ce séminaire a permis la rencontre de différents acteurs du suivi des victimes (assistant social, psy, juriste, police...)



FIBE14

Le premier Forum International contre l'Islamophobie en Belgique s'est tenu à Bruxelles en décembre 2014. D'autres forums similaires ont eu lieu parallèlement en France, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Le CCIB a participé, avec plusieurs acteurs de la lutte antiraciste, à la préparation et à l'organisation de ce forum. Le CCIB a également participé activement aux ateliers Enseignement, Médias et Politique.



TogetherForDignity



En décembre 2014, pour la Journée Internationale pour les Migrants, le CCIB a soutenu Le Collectif Together for Dignity. Celui-ci a souhaité montrer au travers de cette action que la diversité fait partie intégrante de notre pays. Nous refusons d'accepter que les habitants soient classés en "économiquement rentables" et "économiquement non rentables"!

Nos interventions dans les médias



"Porter plainte ce n'est pas seulement un acte administratif, mais aussi un accompagnement de la victime pour qu'elle se remettre en confiance" - Arabel FM 1/10/2014



Débat entre le Vice-Président du CCIB et le Directeur du Centre Interfédéral sur la question des signes convictionnels dans la fonction publique – AraBel 21/10/2014



"Pas un jour sans être discriminé-e" plutôt que "Pas une année sans devoir se justifier" ! le CCIB s'est exprimé dans LeSoir - 26/9/2014 avec d'autres acteurs associatifs de Belgique.



Reportage télévisé au stand du CCIB à la FMB2014

Le fédéral va interdire les signes religieux à ses fonctionnaires

FONCTION PUBLIQUE Les agents en contact avec le public sont seuls concernés

- ▶ Le ministre N-VA de la Fonction publique, Steven Vandeput, estime en fait que l'interdiction existe déjà.
- ▶ Et invoque un arrêté de 1937 qui n'a jamais été appliqué.
- ▶ Il a détaillé sa réforme à la Chambre.

Le nouveau ministre de la Fonction publique, Steven Vandeput (N-VA), a annoncé ce lundi devant la Commission de l'Intérieur de la Chambre qu'il allait interdire le port de signes religieux, politiques et philosophiques pour les fonctionnaires fédéraux en contact avec le public.

Cette interdiction va s'appliquer à tous les fonctionnaires fédéraux au sens strict. Elle ne concerne pas les policiers ou les pompiers, qui relèvent d'un autre département, ni aux employés des entreprises publiques, nous précise le cabinet.

Dans la note de politique générale remise ce lundi aux députés, la réforme est précisée. « Le gouvernement veillera à ce que les services de l'administration fédérale aux citoyens soient neutres et qu'ils soient perçus comme tels. Conformément à la réglementation actuelle, le port ostentatoire de signes religieux ou des convictions personnelles (religieuses, politiques ou philosophiques) pendant l'exercice de leur fonction est interdit aux fonctionnaires en contact direct avec le public. Les fonctionnaires fédéraux veilleront au respect de ce principe. »

La note laisse entendre qu'une réglementation existe déjà, en utilisant les termes « conformément à la législation actuelle », ce qui étouffe les académiques spécialistes et le Centre pour l'égalité des chances.

Contacté par nos soins, le cabinet confirme l'existence de cette réglementation. Il s'agit en fait d'un arrêté royal de 1937, mais qui n'a jamais été appliqué pour interdire les signes religieux ou autres. Son libellé : « Lorsqu'il est, dans le cadre de ses fonctions, en contact avec le public, l'agent de l'Etat évite toute parole, toute



Le Collectif contre l'islamophobie en Belgique voit dans cette interdiction une « décision politique ».

attitude, toute présentation qui pourrait être de nature à ébranler la confiance du public en sa totale neutralité, en sa compétence ou en sa dignité. » Pour le ministre, cet arrêté permet d'interdire les signes religieux et il va donc procéder à l'interdiction sur cette base.

Le Centre pour l'égalité des chances estime que cela peut se justifier par un devoir de neutralité

D'autres interdictions existent déjà en Belgique et sont appliquées. Comme à Anvers ou à Namur. Des règlements qui ne résisteraient pas longtemps au Conseil d'Etat, ni à la Cour européenne des droits de l'Homme, selon Jean-François Husson, fondateur de l'Observatoire des relations administratives entre les cultures, la laïcité organisée et l'Etat (Orcle) : « Tout d'abord parce que c'est une restriction à

laisser la décision aux différentes institutions, comme c'est le cas aujourd'hui. Dans certains SPF, c'est autorisé, dans d'autres non. Attention, cependant : ce qui nous préoccupe davantage est que ce débat a tendance à déborder la sphère de la fonction publique et à gagner la sphère privée. Or, dans un club de fitness, par exemple, ou n'importe quelle entreprise, il n'y a aucune raison d'invoquer la neutralité ! »

Une argumentation qui n'agré pas les communautés musulmanes. Hajib El Hajjaji, vice-président du Collectif contre l'islamophobie en Belgique, voit avant tout dans cette interdiction une « décision politique » plutôt qu'une réponse à une attente de la population : « Dans une période de crise et de tensions, c'est une mesure à zéro euro, qui est censée rassurer les gens sur la visibilité du religieux, en réalité de l'islam, dans

DANS LE PAYS

Seul l'enseignement flamand a tranché

Qu'en est-il dans les administrations wallonne, bruxelloise et flamande ? Pour ce qui concerne la première, il n'y a pas de loi, même si, en toute fin de législature, les députés PS, MR, Ecolo et CDH s'étaient accordés, en commission préparatoire, sur une interdiction pour les membres de la fonction publique en contact avec la population. Le gouvernement n'a finalement pas voté la résolution, refileant la patate chaude au suivant. Qui n'a pas encore relancé le débat.

Dans l'administration bruxelloise ? En l'absence de réglementation, les différentes institutions se débrouillent chacune de son côté. En 2013, un nouveau règlement de travail avait par exemple interdit le port du voile chez Actiris, menaçant l'emploi de trois employées.

Administrations communales ? Certaines communes ont pris des règlements dans le sens d'une interdiction : Namur, Anvers, Berchem-Sainte-Agathe, entre autres. La ville de Gand, elle, a fait l'inverse : après avoir imposé l'interdiction en 2007, elle est revenue sur ses pas en 2013, après une pétition signée par 10.000 Gandois. Dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Jusqu'ici, la décision d'interdire ou d'autoriser le port, par des élèves, de signes ostentatoires est laissée à l'appréciation de chaque établissement, une majorité les interdit. Les professeurs, quant à eux, sont tenus à un devoir de réserve, à l'exception des profs de religion. En Flandre, si aucune loi n'a été votée visant l'administration en général, l'interdiction est par contre générale dans l'enseignement communautaire tant pour les élèves que pour les professeurs. Plusieurs élèves ont fait appel de cette loi au conseil d'Etat, qui leur a donné raison, mais cela reste sans effet sur l'attitude des écoles.

En Flandre, si aucune loi n'a été votée visant l'administration en général, l'interdiction est par contre générale dans l'enseignement communautaire tant pour les élèves que pour les professeurs. Plusieurs élèves ont fait appel de cette loi au conseil d'Etat, qui leur a donné raison, mais cela reste sans effet sur l'attitude des écoles.

BERNARD DEMONTY
@bdemonty_lesoir
et ELODIE BLOGIE
@elodieblogie

laisser la décision aux différentes institutions, comme c'est le cas aujourd'hui. Dans certains SPF, c'est autorisé, dans d'autres non. Attention, cependant : ce qui nous préoccupe davantage est que ce débat a tendance à déborder la sphère de la fonction publique et à gagner la sphère privée. Or, dans un club de fitness, par exemple, ou n'importe quelle entreprise, il n'y a aucune raison d'invoquer la neutralité ! ».

Une argumentation qui n'agré pas les communautés musulmanes. Hajib El Hajjaji, vice-président du Collectif contre l'islamophobie en Belgique, voit avant tout dans cette interdiction une « décision politique » plutôt qu'une réponse à une attente de la population : « Dans une période de crise et de tensions, c'est une mesure à zéro euro, qui est censée rassurer les gens sur la visibilité du religieux, en réalité de l'islam, dans

l'espace public. Or, lorsque l'on observe ce qui s'est passé à Gand, où l'interdiction a été annulée après qu'une pétition de 10.000 personnes l'avait contestée, on ne remarque pas une explosion des plaintes depuis que les membres de l'administration affichent leurs signes convictionnels ! »

Le CCIB réclame donc un véritable débat. Pour Hajib El Hajjaji, le dernier débat réel et sérieux remonte à 2009 avec les « Assises de l'interculturalité ». Dans ce rapport, déjà, on abordait la question de l'interdiction des ports convictionnels dans la fonction publique fédérale. On y préconisait l'autorisation de ces signes sauf dans les fonctions régaliennes, à savoir la police, la justice et l'armée, une interdiction générale étant jugée excessive... ■

BERNARD DEMONTY
@bdemonty_lesoir
et ELODIE BLOGIE
@elodieblogie

Suite à la décision du gouvernement fédéral d'interdire les signes convictionnels dans la fonction publique pour les employé(e)s en contact avec le public, le Vice-Président du CCIB déconstruit cette décision dans Le Soir du 18 novembre 2014 en mettant en avant la volonté d'un débat serein et contradictoire sur cette question de société.

En matière de signes convictionnels, la situation à Gand est un modèle à suivre.

Nos comptes financiers

L'exercice fiscal s'étale de septembre à décembre 2014.

Recettes	Crédit
Dons	1030
Cotisations	280
Total	1310
Dépenses	Débit
Evénements	780
Gestion interne	127,09
Formations	75
Total	982,09

Le solde de l'année 2014 est **un boni de 327,91€**

Nos Financements

Le CCIB est une équipe de bénévoles qui se mobilise au quotidien pour combattre et faire reculer l'islamophobie au travail, dans les écoles, dans les lieux publics, dans les médias, dans les entreprises, dans les administrations et sur internet.

Aujourd'hui, les sources de financement du CCIB sont les cotisations des membres et les dons privés. Sans cette solidarité et ce soutien financier, l'énorme contribution du CCIB serait impossible. L'indépendance du CCIB est aussi financière.

Agissez pour faire reculer l'islamophobie

Soutenez le CCIB afin de lui permettre de poursuivre son action et son travail de terrain

Vous pouvez nous aider :

Gratuitement :

- En vous abonnant à notre compte Facebook et Twitter
- En nous rapportant les cas d'islamophobie par email à sos@islamophobia.be ou par téléphone au **0484 057977**
- En parlant du CCIB autour de vous

Par vos dons sur notre numéro de compte **BE10 5230 8069 6904**

- Soutien au CCIB : 5€/mois
- Devenir membre du CCIB : 10€/mois
- Dons ponctuels

En devenant bénévole pour le CCIB. Pour cela, n'hésitez pas à nous contacter.



Le CCIB ne reçoit aucun financement public à ce jour. Ce sont les dons de ses membres qui lui permettent de mener son action.

Conclusion : un combat de longue durée pour les libertés publiques

Ce rapport d'activités du CCIB est le premier depuis la création de notre association en septembre 2014. Il décrit les objectifs et les actions phares de l'année écoulée (une année incomplète faut-il le rappeler (4 mois d'activités intenses néanmoins)).

L'islamophobie est un fléau dans nos sociétés contemporaines, car il porte atteinte directement aux libertés publiques et à la cohésion sociale. En Belgique, il y a une recrudescence de l'islamophobie ces dernières années. Ces discriminations sont particulièrement virulentes à l'encontre des femmes musulmanes, et plus particulièrement celles qui ont une pratique religieuse visible.

Grâce à ces actions de terrain et ces partenariats, le CCIB a très rapidement gagné en visibilité et en crédibilité pour devenir un des acteurs majeurs de la lutte contre l'islamophobie en Belgique et sur Internet.

Mais l'islamophobie est un combat de longue haleine et c'est pourquoi nous avons besoin de chacune et chacun pour renforcer notre action pour plus de justice sociale et d'égalité entre les citoyens. Nos démocraties sont menacées par ces discriminations qui renforcent les fractures, les frustrations et les ruptures de citoyenneté.

Le plus inquiétant est l'islamophobie institutionnelle qui produit des lois d'exception dont les premiers visés sont les musulman(e)s. Ces mesures sont particulièrement graves car l'Etat doit assurer le respect de la Constitution et l'égalité entre les citoyens.

Agissons ensemble pour faire reculer l'islamophobie et la haine. C'est essentiel, pour nous, et pour les générations futures.

Encore une louche de discriminations ?



En Belgique, chaque semaine, il y a au moins deux actes islamophobes dont un est clairement en infraction à la loi antidiscrimination.

Victime d'islamophobie ? Envoyez un mail à sos@islamophobia.be ou téléphonez au 0484/057.977

Stop à l'islamophobie. Ensemble. Maintenant.



Encore une couche de discriminations ?



En Belgique, chaque semaine, il y a au moins deux actes islamophobes dont un est clairement en infraction à la loi antidiscrimination.

Victime d'islamophobie ? Envoyez un mail à sos@islamophobia.be ou téléphonez au 0484/057.977

Stop à l'islamophobie. Ensemble. Maintenant.



Vous connaissez à présent mieux les activités du CCIB ?

Vous avez aimé ce rapport ?

Vous avez conscience de l'importance de lutter ensemble contre l'islamophobie en Belgique et sur Internet ?

Vous pouvez nous permettre de poursuivre nos actions de terrain en soutenant le CCIB !



STOP À L'ISLAMOPHOBIE.



L'ISLAMOPHOBIE
BE10 5230 8069 6904

Gala de soutien . Benefietgala

SAVE THE DATE

18.09.2015

Centre Communautaire Maritime (Molenbeek-Saint-Jean)
Gemeenschapscentrum Maritiem (Sint-Jans-Molenbeek)



Participer à notre premier gala de soutien le 18 septembre 2015 pour soutenir notre association et l'aider à récolter des fonds. Inscrivez-vous et parlez-en autour de vous.